







# Classes à Horaires Aménagées Musique

Un parcours artistique et culturel Un parcours gratuit, instruments complet de qualité :

pratique instrumentale, orchestre, chorale, formation musicale, arts de la scène et MAO (musique assistée par ordinateur),

## Un choix d'instrument parmi :

clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, tuba,

et matériel prêtés,

Des actions culturelles. des concerts, des spectacles,

Renseignements au collège au 02 97 51 50 60





Recrutement fin CM2, basé sur la motivation,

Dossier d'inscription à retirer à partir du 15 mars et à remettre lors



es classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent de suivre un parcours artistique et culturel et proposent une pratique musicale aux élèves scolarisés dans les établissements secondaires.

Les classes CHAM à dominante instrumentale implantées au sein du **collège Yves**Le Bec fonctionnent depuis septembre 2009 en partenariat avec le **conservatoire**de musique et de danse de Pontivy Communauté, l'enseignement est donc
assuré par les professeurs du collège et du conservatoire.

Dans ces Classes à Horaires Aménagés Musicales, nos élèves reçoivent un enseignement musical renforcé dans le cadre des horaires et programmes scolaires.

L'enseignement musical s'appuie sur un **projet pédagogique** construit de manière concertée et les enseignements ont lieu dans les locaux du collège Yves Le Bec.

Le collège assure la chorale spécifique CHAM, l'éducation et la formation musicale ainsi qu'un temps d'expression scénique. Le conservatoire prend en charge l'enseignement instrumental en groupes restreints, la pratique collective (orchestre) et un temps musique assistée par ordinateur (MAO).

Les élèves de CHAM ont ainsi 5 heures de cours par semaine consacrés à la musique, intégrés dans les horaires du collège. Cependant, grâce aux aménagements horaires, ils n'ont qu'une demi-heure en plus de cours que les autres élèves de leur niveau en 6ème. Les compétences développées par la pratique musicale permettent pourtant un bon niveau de réussite scolaire pour l'élève.

### Temps forts de l'année

De façon ponctuelle, les élèves inscrits dans ce parcours CHAM peuvent se rendre en cours ou sur des temps forts pédagogiques au sein des locaux du Conservatoire. Ils devront participer ou assister à des ateliers avec des musiciens, mais aussi de spectacles, mis en place par le conservatoire dans le cadre de l'ouverture culturelle incluse dans le projet.

Le collège et le conservatoire établissent annuellement un calendrier des actions. Celles-ci se déroulent dans et hors les murs du collège.

Elles permettent aux familles et aux publics, d'apprécier le fruit du travail vocal et instrumental des élèves et de suivre l'évolution du programme pédagogique et artistique et aux élèves de développer la confiance et l'estime de soi, ainsi que la motivation nécessaire pour ces quatre années du cursus.





### Les instruments

On peut étudier au choix un de ces 5 instruments:

- Trombone/tuba
- Clarinette
- Hautbois
- Saxophone
- Flûte traversière

Le choix se fait après un temps de présentation et un petit essai. Les instruments sont prêtés et entretenus par le conservatoire et le collège. Il est demandé aux familles de les assurer contre les risques de perte ou de bris



#### Evaluation des élèves

Chaque trimestre, les professeurs du conservatoire et de l'Education Nationale procèdent à une évaluation commune. Une appréciation apparaît dans le bulletin. Elle permet, en fin de cursus, de suivre le parcours musical de l'élève et garantit un niveau pour une poursuite éventuelle d'études musicales.



#### Gratuité

Les actions de la classe CHAM se déroulent dans le cadre de l'enseignement public et sont, à ce titre, gratuites pour les familles.



# Recrutement des élèves

Les places sont limitées à 15 élèves par niveau. Le recrutement est essentiellement basé sur la motivation réelle des élèves et de leurs familles. Les élèves de CM2 se présentent sur la base du volontariat, suite aux temps de sensibilisation proposés par l'équipe pédagogique dans le cadre de la liaison écoles-collège. Une commission pédagogique composée selon les textes en vigueur valide leur candidature.



### Engagement des élèves

Chaque élève s'engage pour tout le temps de sa scolarité au collège à poursuivre ses études musicales (de la 6ème à la 3ème).

